



Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Nouveau certificat de salaire : allègement administratif de 11,7 millions de francs par année

Berne, 19.02.2009 - Dans le cadre des travaux sur l'allègement administratif des PME, le SECO a évalué les impacts du nouveau certificat de salaire sur les entreprises sur les plans technique, administratif et fiscal. L'évaluation a été réalisée à l'aide de deux enquêtes, dont l'une effectuée selon la méthode du « Standard Cost Model ». Les résultats montrent que le nouveau certificat apporte un allègement administratif de 11,7 millions de francs par année. L'impact fiscal est jugé négligeable par les entreprises interrogées, qui par ailleurs estiment les coûts uniques d'introduction supportables.

L'introduction du nouveau certificat de salaire (NCS) a suscité de nombreuses interventions parlementaires. Un postulat (07.3504) a notamment été déposé pour demander au Conseil fédéral de présenter un rapport d'évaluation sur l'introduction du NCS ; le but étant de quantifier les coûts supportés par les petites et moyennes entreprises (PME) sur les plans technique, administratif et fiscal.

L'évaluation a été réalisée à l'aide de deux enquêtes : la première, de nature qualitative, a été menée par questionnaire dans la période de juin et juillet 2008. Les travaux ont été réalisés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). 200 PME de toute la Suisse ont été sélectionnées et interrogées sur les coûts administratifs uniques et récurrents induits par le NCS, ainsi que sur ses impacts fiscaux. La deuxième partie de l'étude a été réalisée en automne 2008, à l'aide de la méthode du « Standard Cost Model » (SCM). Ce mode d'évaluation est particulièrement bien adapté à la mesure des charges administratives récurrentes. L'évaluation a été réalisée par l'entreprise KPMG sur mandat du SECO.

Les principaux résultats des deux études sont les suivants : la plupart des PME interrogées dans le cadre de l'enquête réalisée en juin/juillet 2008 estiment que les coûts uniques d'introduction du NCS sont supportables et que les charges administratives récurrentes sont identiques ou inférieures avec le NCS. L'impact fiscal est jugé négligeable.

L'évaluation des charges administratives récurrentes réalisée à l'aide du SCM donne les résultats suivants : l'allègement administratif global pour les entreprises suisses est chiffré à 11,7 millions CHF par année. Ce sont surtout les petites entreprises qui en profitent, notamment grâce aux avantages offerts par le nouveau formulaire électronique. Pour les grandes entreprises, dont la comptabilité est totalement informatisée, il y a peu de changements.

L'évaluation réalisée à l'aide de l'enquête auprès des 200 PME arrive, quant à elle, à des coûts uniques d'introduction globaux de 68,10 CHF par NCS. Si l'on met en perspective ce résultat avec un gain administratif somme toute assez modeste, il ressort que si le NCS a permis de réduire les charges administratives récurrentes des entreprises, les coûts uniques d'adaptation se sont révélés relativement importants et mettront de nombreuses années à être amortis.

En conclusion, on peut remarquer que les nombreuses adaptations introduites par rapport au projet initial de NCS sur demande de l'économie ont permis d'en faire une mesure globalement favorable aux entreprises et ont contribué à en améliorer la transparence. L'autre confirmation est que tout changement est coûteux pour les entreprises : il ne serait pas judicieux de modifier fondamentalement et dans un avenir proche la réglementation relative au NCS. Certaines améliorations ciblées, n'impliquant pas de coûts importants, pourraient toutefois être réalisées à court terme. La décision en incombe à la Conférence suisse des impôts.

Le postulat 07.3504 n'ayant pas encore été traité début 2009 au Parlement, les résultats des travaux sont publiés, pour des raisons formelles, en tant que rapport du SECO.

Adresse pour l'envoi de questions:

Eric Scheidegger, SECO, Directeur suppléant, Chef de la Direction de la promotion économique, tél. +41 (0)31 322 29 59, eric.scheidegger@seco.admin.ch

Editeur:

Secrétariat d'Etat à l'économie
Internet: <http://www.seco.admin.ch>

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

<http://www.seco.admin.ch/aktuell/00277/01164/01980/index.html?lang=fr>